



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 75675

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur le régime des carrières courtes induit par la professionnalisation de nos armées. Elle lui indique que dans ce cadre nombreux seront ceux qui quitteront le service actif sans droit à pension à jouissance immédiate. Certains, eu égard à leurs affectations aux forces projetables auront ainsi obtenu des annuités de campagnes dont ils ne pourront bénéficier, s'ils appartiennent au régime général lorsqu'ils seront amenés à faire valoir leur droit à la retraite. En conséquence, elle lui demande les intentions du ministère sur ce point.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75675

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense et anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 avril 2002, page 2158